

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

N°06/27-07-2026

OBJET :

ACTION ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET TERRITOIRES

ORGANISATION DES NOCTURNES EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'AJACCIO

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	3
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	10
Nombre total de votants	:	10
Adoption	:	10

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.
Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Angèle BASTIANI à Charlotte TERRIGHI
Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI

Représentant des Professionnels : M.
Auguste GIOVANNI à Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-06_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

CONTEXTE :

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Ville d'Ajaccio organise, durant tout l'été, la piétonisation de la ville génoise. Différentes animations se tiendront notamment Place Foch et Place Campinchi afin d'accompagner les commerçants vers des ouvertures nocturnes.

L'ÉDITION 2026 :

Le traditionnel *Shopping de Nuit* sera organisé par les commerçants tous les vendredis de juillet et août.

La Grande Braderie organisée par la Fédération des Associations de Commerçants du Centre-ville d'Ajaccio (FACCA) viendra compléter, en fin de saison, la promotion du commerce de la ville.

Des animations en nocturnes viendront compléter ce programme et notamment :

- Pop'up Place Foch : un marché des créateurs et artisans avec plus de 70 exposants locaux qui se relayeront tout l'été (21 juin, tous les vendredis et samedis de juillet et août, mardi 14 juillet) ;
- Pop'up Halle gourmande marché Campinchi : événement gastronomique autour de dégustations, découvertes culinaires, musique et produits du terroir de 18h00 à minuit les mardis 7 et 21 juillet, 4 et 18 août.

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

D'un budget global de 20 000 € (hors budget sécurité et appui technique de la Ville d'Ajaccio), la participation financière attendue de l'EPCI de Corse est de 10 000 €, le solde étant assuré de manière symétrique par la Ville.

VU l'avis positif de la Commission Commerce de l'EPCI de Corse réunie en date du 18 juin 2026, pour une participation financière à l'organisation de cette manifestation de 10 000 € ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
102A-999021967-20260727_06_27-07-2026 DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

CONSIDÉRANT le partenariat historique de la CCI de Corse, repris par l'EPCI de Corse, avec la Ville d'Ajaccio notamment pour cette manifestation ;

CONSIDÉRANT le fait que cette opération, par sa nature, ne peut être inscrite dans le cadre de la convention de partenariat EPCI de Corse - ADEC, mais qu'elle présente néanmoins un intérêt certain pour les commerçants du centre-ville fortement éprouvés par la concurrence active des zones commerciales en périphérie ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 10

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **APPROUVE** l'organisation, en partenariat avec la Ville d'Ajaccio, des *Nocturnes* telles que présentées supra ;
- **APPROUVE** le budget de 10 000 € afin de régler des dépenses d'animation liées aux pop'up Place Foch et Halle gourmande.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-06_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026